

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 26 (1938)

Heft: 536

Artikel: Pour la protection des travailleurs à domicile : (suite de la 1re page)

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les femmes sont aussi des contribuables

Les citoyens nés en 1918, ayant vingt ans révolus, ont voté à Lausanne le 11 décembre; ils ont eu la possibilité, bien que n'étant pas encore contribuables, bien que n'ayant pas encore payé d'impôts, de se prononcer pour ou contre l'arrêté d'imposition soumis à la votation populaire. Mais les Lausannoises de plus de vingt ans, qui depuis leur majorité, paient leur avis en cette question? Pourtant elles y étaient bien plus intéressées que les jeunes gens de vingt ans, puisqu'elles donnent leur argent à la communauté, sans pouvoir en aucune façon se prononcer sur la façon dont sont perçus les impôts, sans être jamais consultées sur l'emploi de cet argent. Et les mères de ces jeunes citoyens n'ont pu voter, elles qui les ont élevés, qui peut-être se sont privées pour en faire des citoyens capables, qui sont peut-être des veuves qui ont su mener leur barque, se tirer d'affaire, élever honnêtement leur famille?

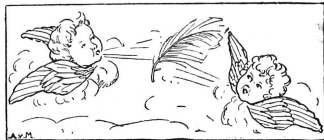
Les Confédérés qui sont domiciliés depuis trois mois dans la commune de Lausanne ont pu aller se faire inscrire dans le registre civique et ont reçu leur carte civique. Ces Confédérés là, puisqu'ils n'ont que trois mois de séjour à Lausanne, n'ont pas encore payé d'impôt; ils n'en paieront peut-être jamais, car il se peut que dans trois mois, ils soient déjà fixés ailleurs, à la poursuite du travail qui se déplace. Avec un illogisme déconcertant la loi masculine permet à ces Lausannoises d'occasion de se prononcer sur les affaires financières d'une ville dont ils ignorent tout, dont ils ne connaissent ni les ressources, ni les besoins; ils sont citoyens, donc ils votent. Mais les Lausannoises qui ont toute leur vie habitée et aimé leur ville, qui la connaissent bien, qui s'intéressent à ce qui se prépare, se fait et se décide à l'Hôtel de ville, ces femmes-là sont restées chez elles, le 11 décembre. Et les femmes chefs d'entreprise, qui font vivre tout un personnel, qui dirigent des affaires importantes, qui jouent un rôle appréciable dans l'économie de la ville, ces femmes capables et méritantes ne votent pas.

Il y a dans la loi masculine un illogisme qui frappe chaque année davantage, à mesure que la communauté réclame davantage de la femme, à mesure que celle-ci prend une place plus importante dans la vie du pays. On dit les femmes illogiques, mais que dire de la logique du législateur?

Nos autorités communales, cela va sans dire, ne sont pas responsables de cet illogisme; néanmoins, c'est avec raison que le groupe lausannois de l'Association pour le Suffrage féminin, que le groupe féminin du Parti radical lausannois et que les femmes libérales de Lausanne ont attiré leur attention sur cette anomalie de notre droit public et exprimé leurs regrets de ne pouvoir agir en citoyennes.

Et ces Lausannoises n'ont pas si tort de se plaindre, puisque la Municipalité de Lausanne, par lettre du 6 décembre, leur a répondu qu'elle aussi «regrette que les femmes ne puissent participer à la votation de dimanche prochain. C'est en effet un des cas où le fait que les femmes n'exercent pas les droits civiques paraît le plus injuste».

Merci à la Municipalité de Lausanne.
S. BONARD.



DE-CI, DE-LA

Succès féminins.

Pour la première fois, une femme, M^{lle} Tatiana Kousmine, professeur d'optique géométrique, vient d'être chargée de cours à l'Université de Lausanne (division de l'Ecole d'ingénieurs).

— M^{lle} Claire Nottaris (Berne) vient d'obtenir entre 18 concurrents le «prix du roman» de la *Gazette de Lausanne*, pour son ouvrage *Berne et St-Vincent*, qui décrit avec force le déclin de la puissance bernoise au début du XIX^e siècle. Ce roman sera publié par la *Gazette de Lausanne*, et édité par la maison Attinger (Neuchâtel).

— Une de nos fidèles abonnées, M^{me} Cécile Delhorbe, si justement connue par ses études littéraires, nous écrit pour nous signaler l'erreur commise dans notre dernier numéro, lorsque nous avons annoncé que Pearl Buck était la troisième femme titulaire du Prix Nobel de littérature. En effet, ce prix a été également attribué, il y a quelques années, à la grande romancière italienne Grazia Deledda, ce qui porte donc à 4 le nombre des femmes auteurs ayant obtenu cette distinction si rare.

— M^{lle} Fumet, professeur de diction à Genève, dont nous avons annoncé les cours dans un précédent numéro, vient de recevoir pour son activité littéraire les palmes académiques.

Succès féminins à l'«Ela».

La direction de l'Exposition nationale de Zurich en 1939 ayant mis au concours parmi les peintres des cantons suisses allemands (pourquoi seulement suisse-allemands? (Red.) un projet de décoration pour la porte d'entrée du hall de l'agriculture, sur les cinq prix ont été décernés en tout et pour tout, (et il y eut 183 concu-

rents!) deux ont été attribués à des femmes peintres, Erna Blenk, à Zurich et Waltraud Hotz, à Bienne.

Toutes nos félicitations.

Un bureau de correspondance dans une auto.

Quatre jeunes dactylos de New-York, qui avaient été congédiées d'une grande entreprise pour cause de réduction du personnel ont trouvé un moyen original de sortir de ce mauvais pas.

Elles ont acheté une auto, y ont installé un bureau de correspondance et s'en vont à travers les rues et les routes de campagne. De grandes affiches sur la voiture recommandent aux passants de dicter leurs lettres là sur place. Les jeunes filles se chargent aussi de l'expédition des lettres pour le bureau de poste.

Le succès de ces quatre dactylos a surpassé toute leur attente. Elles gagnent bien plus que dans leurs places stables. Cette idée originale a eu un tel succès que beaucoup d'autres jeunes dactylos vont suivre leur exemple.

Pour la protection des travailleurs à domicile

(Suite de la 1^{re} page.)

Car il n'y a pas d'illusion à se faire sur l'amélioration par d'autres moyens que par la réglementation légale de la situation lamentable des ouvriers et ouvrières à domicile. Certes, des initiatives comme celle du *Label* lancée par la Ligue sociale d'acheteurs, et dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, mérite toute notre sympathie et notre chaleureux appui, mais son succès dépend en forte partie de l'éducation sociale de l'acheteur, et chacun sait que toute action éducative est de longue haleine — si bien que la L. S. A. elle-même réclame depuis des années une protection légale à côté de l'œuvre individuelle qu'elle accomplit avec tant de vaillance et de persuasion. Certes aussi, l'organisation professionnelle des ouvriers et ouvrières à domicile pourrait permettre d'éviter la concurrence inconsciente qu'ils se font

les uns aux autres, et d'obtenir par le régime des contrats collectifs de meilleures conditions de travail; mais là encore, que de temps s'écoulera avant que l'on soit parvenu à grouper cette population flottante, changeant souvent de travail parce qu'elle est peu qualifiée, dispersée dans les galetas des villes comme dans les fermes isolées des campagnes! Alors qu'il est tout simplement urgent de parer aux dangers sociaux, moraux, hygiéniques et économiques résultant de salaires tels ceux que cite le *Message fédéral* d'après des rapports d'inspecteurs fédéraux: 20 à 25 centimes pour la façon d'un tablier de travail, 14 centimes pour celle d'un tablier fantaisie, 20 centimes pour un pantalon de travail, 27 centimes pour une blouse de travail, soit un salaire horaire variant de 13 à 20 centimes. Notre journal a d'ailleurs publié bien souvent des chiffres analogues auxquels nous renvoyons nos lectrices.

Ces salaires, qui ont fait naître l'expression si juste sinon élégante de *sweating system* (système de la sueur) constituant somme toute le point crucial de toute la situation (mieux payés les ouvriers à domicile travailleraient moins longtemps, dans de meilleures conditions hygiéniques ne feraient pas travailler leurs enfants, etc.), la disposition essentielle de ce projet de loi est l'institution de Commissions professionnelles où sont représentés les autorités, et en nombre égal les employeurs et les ouvriers (art. 12). Ce sont ces Commissions qui après avoir établi que les salaires d'une branche déterminée sont exceptionnellement bas, sont entendues par le Conseil Fédéral lequel fixe les salaires à payer (art. 13). Cette disposition est peut-être celle qui soulèvera de l'opposition, craignons-nous, de la part de ceux qu'épouvante toujours l'intervention de l'Etat. Il est vrai que certains pays, comme l'Angleterre, l'Allemagne avant le III^e Reich, la France, etc. donnent aux Commissions professionnelles paritaires les compétences de fixer elles-mêmes ces salaires. Mais il semble qu'à la pratique il en sera à peu près de même chez nous, le Conseil Fédéral ne pouvant que faire siennes les conclusions et suggestions des Commissions professionnelles. Ces fixations de salaires peuvent porter aussi sur l'indemnité due pour matériel et

Travail féminin

Deux spécimens de travail féminin dans l'industrie du tissage en Suisse orientale.

Clichés de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis.



La porteuse de bobines

(Travail de force musculaire, le poids d'un de ces ballots étant d'environ de 20 kg.)



La contrôlease du tissu

(Travail exigeant une attention continue et concentrée, une minutie infatigable et une très bonne vue.)



Publications reçues

Annuaire des Femmes suisses (Jahrbuch der Schweizerfrauen 1939). Verlag K. J. Wyss Erb, A. G., Bern 1939.

C'est donc en une seule langue que l'*Annuaire* continue à paraître, nous laissant le souvenir de toute la collection, que nous feuilletons volontiers, du temps où il était encore bilingue. Les lectrices qui comprennent l'allemand trouveront néanmoins de quoi les intéresser dans le petit volume rédigé par M^{lle} Alice von Arx, car il leur offre toute une série d'articles sur des sujets très variés.

En voici d'abord un avec portrait, consacré à M^{lle} Alice Briod, la secrétaire fort appréciée de l'œuvre des Suisses à l'étranger, que

nous avons eu l'occasion d'entendre à Genève. Suivent des descriptions extrêmement vivantes de ce qu'est l'existence de ces compatriotes établis, qui à Hambourg, qui à Bruxelles, à Manheim, ou encore au-delà des mers: à Java, au Japon, au Siam...

Puis une page littéraire: une nouvelle, des vers. Les bébés nous sourient dans une pouponnière; plus loin, c'est l'enfant considéré sous l'aspect de ses mains toujours agissantes et parlantes.

Celles qui nous ont quittées en 1938: Jeanne Vuillomenet-Challande, Berta Trüffel, ont leur portrait avec notice, ainsi que l'écrivain Lisa Wenger, qui est devenue octogénaire cette année. Une nouveauté: *Nos compositrices*. Elles sont douze, parmi lesquelles quatre Genevoises, dont naturellement M^{lles} Fernande Perrot et Laura Choisy et la Bernoise M^{me} Esther Baezner-Vogel, établie dans cette ville, compositrice et critique d'art.

M^{lle} Clara Nef parle de l'activité de l'Alliance de Sociétés féminines suisses et M^{me} Debrüt-Vogel fait une substantielle chronique en huit pages du mouvement féministe dans ce pays depuis l'été 1937 jusqu'à celui de 1938. N'oublions pas un portrait de la femme poète, Maria Waser, un compte-rendu par M^{lle} Zellwegger, illustré aussi de figures connues, du journal du Conseil international des femmes à Edimbourg, et enfin, la fort utile liste des associations féminines, internationales et nationales.

Mais pourquoi, dans cette publication qui s'adresse à des femmes d'aujourd'hui, la note anti-suffragiste qui termine l'article mystérieusement signé — tch —? Est-ce vraiment à sa place?

M.-L. PREIS.

Maria POLIAKOVA: *Ghetto XX^e siècle*. Contes. 1 petit volume de 76 pages. Se vend au profit du Comité international de placement pour les réfugiés, Genève. Prix: édition numérotée sur papier Alfa: 5 fr.; édition simple: 2 fr.

Opérer le paiement au compte de chèques du Comité N^o I. 5974 en demandant le volume.

Une poignée de nouvelles, moins même, de silhouettes, d'esquisses, rapidement tracées, mais d'autant plus vivantes et saisissantes. La misère, l'affreuse misère morale autant que matérielle, la détresse des Juifs persécutés, exilés, abandonnés, la solitude, la peur, l'effroi, le désespoir, et la lâcheté aussi à laquelle amène la crainte... tout cela est évoqué en quelques phrases sobres, mais d'autant plus poignantes. Il faut lire et faire lire ce tout petit volume, presque seulement une plaquette, mais dont chaque page serre le cœur, il le faut parce que l'on comprend mieux encore le drame qu'il est devenu la vie de tant de nos semblables, qui n'ont rien fait pour en être les victimes. Et aussi parce que l'acheteur, c'est encore un moyen indirect de leur venir en aide.

M. F.

M. DUCOMMUN: *Sauver la Chine*. 1 brochure: 20 centimes. Edition du R. U. P. suisse, 6, rue de Rive, Genève.

Notre journal est bien en retard pour signaler à ses lecteurs cette petite brochure, très bien présentée et documentée, et qui a obtenu beaucoup de succès. Certains des chiffres cités par elle sont effrayants, et ceux qui les lisent ne peuvent que se déclarer d'accord avec le boycott des produits japonais préconisé comme un moyen sans violence de ralenti l'agression. Hélas! il ne paraît pas, d'après les récents événements, que l'intensité de celle-ci ait diminué, mais le devoir d'aide à la Chine n'en est que plus grand.

J. Gb.

SOCIÉTÉ DES NATIONS: *Petit Manuel*, huitième édition, révisée et complétée, éditée par la Section d'Information. Genève 1938. Prix: 1 fr. suisse.

Il est bien connu, sous sa couverture bleue où s'estompe la silhouette de la nouvelle Palais, ce petit *Manuel* utile, dont ne peuvent se passer tous ceux dont le travail touche, de près ou de loin, à l'activité de la S. d. N. ou même d'une manière plus générale à la vie internationale. Nous retrouvons dans l'édition de 1938 toutes les données, tous les renseignements, toutes les statistiques que nous avons déjà appréciées dans les éditions précédentes, de même que leur présentation si claire et complète, tout en étant aussi concise que l'exige ce commodé petit format de poche.

E. Gd.

Le véritable «*Messenger* boîteux de Berne et Vevey» pour 1939. Société de l'Imprimerie et Lithographie Klausfelder, Vevey.

Le *Messenger Boîteux* entre dans sa 232^{me} année et c'est avec la même bonhomie qu'il prodigue d'utiles renseignements agricoles, commerciaux et météorologiques, avec le même optimisme qu'il instruit et conte, non sans humour et bon sens.

M. G. C.

Almanach socialiste 1939. Dix-huitième année. Edition «*La Sentinelle*», La Chaux-de-Fonds.

Edité par les partis ouvriers neuchâtelois et jurassiens bernois, l'*Almanach socialiste* s'adresse à un public populaire par une série variée et bien conçue de nouvelles, d'articles documentaires, de renseignements divers, abondamment illustrés.

M. G. C.

fournitures, et sur la rémunération de l'intermédiaire, ce qui exclut les bénéfices souvent exagérés de ce dernier.

A côté de ces articles essentiels, le projet de loi fédérale en contient encore qui sont destinés à remédier aux autres abus du système actuel du travail à domicile. Par exemple, l'art. 5 stipule l'obligation pour l'employeur de faire connaître à l'ouvrier les conditions selon lesquelles il travaille (affichage des taux de salaires et des délais de livraison, etc.); l'art. 6 interdit le travail des enfants âgés de moins de 15 ans (application bien difficile à contrôler, malheureusement); l'art. 7 s'efforce, en réglementant les délais de livraison, d'empêcher les journées de travail de 14 heures et plus et le travail du dimanche; l'art. 8 exige le paiement du salaire à réception de la marchandise (ce qui est loin d'être toujours le cas!); et interdit les retenues de salaires sauf cas spéciaux; l'art. 16 enfin exige l'inscription des ouvriers à domicile, mesure vainement réclamée depuis des années par tous ceux qui se rendent compte de la nécessité *sine qua non* de connaître cette population flottante si l'on veut lui appliquer des mesures de protection. Enfin, alors que d'autres articles définissent les travailleurs à domicile que protégera la loi, les articles 21, 22 et 23 en règlent les sanctions visant surtout les employeurs: mille francs d'amende aux contrevenants, interdiction de donner du travail à domicile en cas de récidive, et application des dispositions du Code pénal fédéral.

Ajoutons encore que l'adoption de cette loi par les Chambres fédérales permettra à notre pays de ratifier la Convention internationale sur la fixation des salaires minima dans l'industrie à domicile, adoptée par la Conférence Internationale du Travail en 1928, et à l'écart de laquelle la Suisse était forcément restée, faute d'une législation nationale appropriée.

J. GUEYBAUD.

A NOS LECTEURS ET ABONNÉS. — En raison des fêtes de Noël et du Jour de l'An, la parution de notre prochain numéro sera retardée de 8 jours, et reportée au 7 janvier 1939.

Une manifestation suffragiste en France à l'occasion de l'inauguration du monument « A la gloire des mères françaises »

Le mois dernier a été inauguré en grande pompe sur le boulevard Kellermann à Paris, un monument « aux mères françaises ». L'idée est

touchante et belle, certes; mais, et comme Parès bien dit l'Union française pour le Suffrage, n'y a-t-il pas quelque ironie à magnifier par le marbre l'effort maternel en France, quand la carence ou les intrigues des partis politiques opposent encore de telles entraves au plein épanouissement de cet effort pour le bien de tous? Voici d'ailleurs le texte complet de cette lettre envoyée à toute la presse:

« L'Union Française pour le Suffrage des Femmes, qui fédère cent-cinquante groupements départementaux, félicite les hommes de cœur qui veulent rendre hommage aux mères françaises, inaugurer dimanche prochain un monument au leur honneur.
« Les mères françaises considéreraient néanmoins comme un geste platonique — et même quelque peu ironique — cette manifestation encouragée par les pouvoirs publics si ceux-ci ne leur accordaient pas simultanément les droits de citoyennes qu'elles réclament au nom de la Justice et de l'intérêt national ».

De son côté, la Ligue française pour le Droit des femmes (Société qu'a présidée jusqu'à sa mort Maria Vérone) a fait déposer par une déléguée une couronne sur le monument, avec cette inscription: *Aux mères françaises, sublimes, mais non électorales!*

Une note analogue s'est fait entendre dans de nombreux journaux à travers le pays: *Trop de fleurs...* a écrit le *Nouveliste* du Morbihan; *Des guirlandes, soit, mais de la justice aussi!* a réclamé le *Journal* de Colombes, etc., etc. Et avec combien de raison!

A travers les Sociétés

Pro Juventute à Yverdon.

Pro Juventute avait convoqué sous la présidence de M. J. Rochat, cet automne, à Yverdon, ses principaux collaborateurs de la Suisse romande, à une conférence régionale, pour leur permettre d'échanger leurs expériences, de faire connaissance et d'écouter différents travaux.

Une soixantaine d'auditeurs entendirent M. A. Bertschi, membre du secrétariat général, exposer par quels moyens *Pro Juventute* s'efforce de développer chez ses jeunes protégés l'amour du pays, de ses traditions, la solidarité entre cantons. M. Veillard, juge au Tribunal de Police du district de Lausanne, montra les dangers du recul de la natalité en Suisse, le nombre croissant des vieillards à entretenir, les charges financières trop lourdes pour les rares jeunes, la nation privée d'une main-d'œuvre qualifiée, devenant la proie des pays surpeuplés. Il faut créer un état d'esprit favorable à l'enfant.

Mme Chevalley, directrice de l'Office social

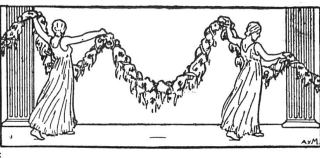
de l'enfance à Genève, parla de l'aide à l'enfance citadine. M. Wasserfallen vit une belle tâche pour *Pro Juventute* dans la fourniture des objets indispensables aux petits montagnards. M. Laurent, inspecteur scolaire à Lausanne, fit ressortir que *Pro Juventute* permet à Pécole aux ressources limitées des améliorations très appréciées. M. J. Rochat donna d'intéressants détails sur les soupes scolaires et la distribution de vêtements. M. A. Siegfried parla de l'enfant suisse habitant l'étranger et de la nécessité pour lui de prendre contact avec la mère-patrie en passant ses vacances en Suisse. Mlle S. Gavin insista sur la collaboration qui doit exister entre *Pro Juventute* et *Pro Infirmis* pour le dépistage rapide des enfants anormaux et déficients. Enfin, Mlle Sormani rendit compte des consultations médicales et dentaires à Pécole et de l'urgence de leur développement.

Le Centre de Liaison des Sociétés féminines de Genève...

...a tenu le 21 novembre son Assemblée générale de délégués sous la présidence de Mme Ch. Gautier. Celle-ci a présenté un rapport sur l'activité de cette première année d'existence, qui a été surtout constituée par des démarches et de la propagande pour faire mieux connaître et comprendre le but du Centre, auquel se rattachent actuellement 30 Sociétés, puis par la création de deux Commissions, l'une d'éducation civique, l'autre d'alimentation, et enfin et surtout par l'organisation de ce vrai succès que fut le « Souper fraternel » du 10 novembre. Les déléguées ont accepté de prolonger d'une année la validité du règlement provisoirement adopté en septembre 1937, et qu'il est nécessaire d'expérimenter quelque temps encore avant de se prononcer sur sa révision, et ont reçu le Comité directeur sans changement, Mlle Marg. Cayla toutefois, dont le concours a été inappréciable durant cette première année d'existence du Centre, ayant dû se retirer pour raisons de famille, et ayant été remplacée au Comité par Mme Decurnex (Commissions féminines des Coopératives). Enfin, un échange de vues très nourri sur la participation féminine à l'Exposition nationale de Zurich a terminé cette séance animée et intéressante.

Les vingt-cinq ans du Lycée vaudois.

C'était le 10 novembre la XXV^{me} assemblée générale du Lycée vaudois, dont la présidente, Mlle Juliette de Crousaz, évoqua avec beaucoup de charme la vie pendant ce quart de siècle. Elle fut



POUR VOS CADEAUX

BON POUR UN ABONNEMENT AU "MOUVEMENT FÉMINISTE"

Offert à _____

par _____

Ceux de nos lecteurs qui voudront utiliser ce bon pour offrir un abonnement au Mouvement en cadeau n'auront qu'à le découper pour l'envoyer à la personne de leur choix, et d'autre part à verser à notre compte de chèques postaux No 1.943, le montant de cet abonnement avec l'indication précise du nom et de l'adresse de la personne à laquelle il doit être servi. (Prix de l'abonnement : 6 fr. pour la Suisse, 8 fr. pour l'étranger.)

en effet parmi les quelques Lausannoises qui, en 1913, se réunirent dans le salon de Mme Widmer pour fonder le Lyceum dont l'activité débuta par quelques « timides causeries », la première année. Mais entraîné par sa première présidente, Mme van Muyden, le Club l'année suivante déjà, loua une chambre à l'Hôtel Byron. De là successivement il passa à Clos Lilas, à St. Pierre, au Lion d'Or, s'agrandissant à chaque déménagement, pour s'installer cette année à la rue Etraz, dans la maison de sa présidente, où il a trouvé le plein-pied spacieux et le petit jardin si longtemps rêvés!

Pendant ces 25 ans, le Club a organisé de nombreuses conférences littéraires et sociales, des concerts et des expositions. Il a encouragé les jeunes artistes, leur donnant l'occasion de se produire. Il a accueilli les isolées, les étrangères, atteignant le but que lui assignent ses statuts: « grouper les femmes qui s'occupent de questions artistiques, littéraires, scientifiques et sociales ». Grâce à ses relations avec les clubs d'autres pays (il existe 40 Lyceum dans 15 pays) il a pu organiser des échanges musicaux internationaux permettant à ses concertos en Belgique, en Hollande, en Italie, en Allemagne. Suivant son temps avec intelligence, il a donné son appui moral aux revendications féministes, accomplissant sa part, dans le domaine intellectuel qui est le sien, en soutenant celles qui exercent une profession libérale.

Aujourd'hui, après 25 ans, il est fort de 120 membres, toujours accueillant pour celles qui s'intéressent aux questions artistiques et intellectuelles, et peut s'enorgueillir d'un passé qui fut utile toujours et brillant parfois.

Antoinette QUINCHE, av.
(Comptes-rendus retardés faute de place).

Pour les réfugiés

Mlle M. R. (Lausanne) « Pour les réfugiés »	Fr. 5.—
Mme Ch. J. (Morges) « Pour les réfugiés juifs »	10.—
Mlle R. G. (Genève) « Produit tirelire Union universelle, pour les réfugiés sans distinction de race »	3.—
Une chrétienne (La Chaux-de-Fonds) « Pour les réfugiés »	5.—
Total au 12 décembre:	Fr. 23.—
Listes précédentes	193.—
Total:	Fr. 216.—

Tous nos remerciements comme ceux du Comité de placement pour les réfugiés à Genève. La souscription reste ouverte.



Les Expositions

Section neuchâteloise de la Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs

Les artistes neuchâteloises ont bien de la chance d'avoir à leur disposition pour leur exposition les salles si spacieuses, si bien éclairées du Palais de Rougemont. Aussi est-ce un double plaisir que d'y aller voir leurs œuvres. Plusieurs sont de qualité et presque toutes sont intéressantes, soit par le sujet, la facture ou l'inspiration.

Voici d'abord, dès l'entrée les pastels très fins, très lumineux de Mlle A. Peillon: *La Pointe de Greug, Regains* entr'autres. Cette artiste a aussi d'intéressantes sculptures sur bois, un bien joli coffret. Mme Louis Hardier présente des poules bien vivantes et d'un dessin vigoureux. L'importante exposition de Mlle J. Lombard, retient longuement le regard et témoigne d'un effort sérieux et persévérant pour rendre l'impression reçue certainement par l'artiste à la lecture du drame de la Tour de Constance. Nous avons admiré le tableau du Musée du Désert et avons été heureuse de retrouver ici un épisode de la vie héroïque de ces vaillantes femmes. Quelle majesté dans ces attitudes! et quelle paix se dégage de ce groupe, si lumineux quoique à peine éclairé. Les études, une tête de vieille surtout qui écoute avec tant d'ardeur, une tête de jeune fille aussi sont bien expressives et l'on voudrait s'attarder devant chacune.

Mme S. Jeannot présente une jeune fille qui se repose délicieusement dans un hamac; c'est frais, lumineux et d'un naturel charmant. Son *Etdiante* est bien à son affaire aussi et nous avons beaucoup goûté ses paysages ainsi que ses exquises fleurs. De l'envoi de Mlle B. Schürch nous relevons surtout le tableau intitulé *Devant la Maison*: le portrait plein de vie et de lumière doit être fort ressemblant.

Parmi les fleurs de Mme Clottu, les roses nous semblent les meilleurs. De Mme A. Furrez-Denz

nous avons retenu *la Bise, les Maisons de Pesexu*, et de bien jolies verrières. Nous avons admiré la force de l'expression rendue à travers un métier qui ne doit pas être facile, dans *Jeanne d'Arc* et *la Berceuse*. Avant *Printemps* de Mlle D. Michel nous paraît être la meilleure de ses huiles. Ses gouaches sont bien intéressantes par leur composition pleine de vie et leur très joli métier.

Jean-Jean de Mlle L. Huguénin est très probablement le propriétaire des objets représentés dans la *Nature morte* en dessous: ce tableau est bien évocateur. Les papiers découpés de Mlle A. Perrenoud sont un ingénieux moyen d'expression: *La Fille de Jarius* et *M. François* surtout bénéficient de cet art qu'on ne peut plus dire enfantin. Mme A. Mensch expose des boîtes à thé et son *Mouraz* si transparent, si lumineux, Mme Dubois-Favre des paysages de neige dont l'un surtout, l'entrée d'une forêt, est à notre avis un des meilleurs paysages de l'exposition. Avec les *Trois Mousquetaires* aussi nous baignons dans cette atmosphère hivernale. Les huiles de Mme Baillod-Herzer, indiquées et rendues avec charme, bien que sommairement, sont captivantes ainsi que ses fleurs si brillantes.

La *Fillette* en bronze et surtout la *Paysanne assise* en terre cuite de Mme Bolle-Zwahlen sont parmi les meilleurs envois de cette exposition si riche en œuvres sérieusement étudiées et rendues et qui témoignent d'un sens artistique remarquable. H. K.

Mme Reutter-Junod (Lausanne)

Mme Reutter-Junod, dont les aquarelles figurant à l'exposition récente des Femmes peintres n'avaient pas passé inaperçues, expose à St. Pierre, des huiles, des aquarelles, des dessins consacrés à la montagne, au val Ferret et au val d'Hérens. L'artiste est plus heureuse dans les notations de scènes pittoresques que lorsqu'elle tente de reconstruire la haute montagne. Les troupeaux de moutons agrippés à la pente ou dormant dans la neige, la Valaisanne qui frappe sa faux ou tond sa brebis, la désalpe des génissons à Arola, la neige qui fond au tout premier printemps à Craus, les foins au val Ferret, sont tout autant de tableaux charmants, finement observés, rendus avec un sentiment agréable de la lumière, des couleurs, avec une discrétion toute féminine.

Cette intéressante exposition restera ouverte jusqu'au 22 décembre. S. B.

Petit Courrier de nos lectrices

Une deuxième coopératrice fervente à la première. — Loin de trouver indiscret votre question, je vous remercie de l'avoir posée, car j'aurais dû plus tôt, moi aussi qui suis aussi une « coopératrice fervente », rappeler que le système coopératif est la clé de bien des problèmes récemment soulevés dans ces colonnes. Au lieu de dresser les uns contre les autres producteurs et consommateurs, gens de la ville et gens de la campagne, il harmonise leurs intérêts, il les unit dans l'effort vers un but commun. Mais surtout, et c'est ce point que je voudrais souligner ici, il appelle à une collaboration intelligente et fraternelle les hommes de tous pays. Son œuvre est une œuvre de paix, et une œuvre à laquelle chacune de nous peut participer. Chaque jour les journaux nous apportent l'écho de cruautés révoltantes, d'horreur sans nom et la tentation est grande souvent de nous laisser aller au défaitisme, de nous dire que le mal est trop puissant, que nous ne pouvons rien faire contre lui. Eh! bien si, nous pouvons, entr'autres choses, apporter le poids de notre influence économique dans la balance coopérative; nous contribuerons ainsi dans la mesure de nos moyens à établir entre les peu-

ples des échanges normaux qui sont un des facteurs essentiels de la paix que notre pays est le premier à souhaiter.

Sylvie (Genève) à Liseuse (No 533). — Tout à fait de votre avis. L'étude de Mme Marianne Gagnebin sur Irène Nemirovsky est remarquable. Mais comment peut-on parler d'ennui au sujet de ce talent tragique, singulièrement viril, peut-être négatif, mais poignant et vivant! Connaissez-vous l'ouvrage d'Adams Beck, A la découverte du yoga? Votre impression m'intéresserait. Pourriez-vous me dire si A l'ombre des monastères théâtraux, par Jean Marqués Rivière, est aussi captivant?

Sylvie à toutes. — Il y a quelques semaines des idées furent échangées sur le moyen de faire de la propagande pour « notre » Mouvement. Je me permets encore une suggestion, soumise au jugement professionnel de la Rédaction et à la bonne volonté des lectrices. Que chaque abonnée reçoive 2 exemplaires du journal au lieu d'un, par exemple au début de janvier, quand l'agitation des fêtes est calmée. Nous nous ferions un point d'honneur d'adresser ce 2^{me} exemplaire à une personne de notre connaissance, susceptible de s'abonner.